

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 25 novembre 2025, de 19 h à 20 h, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine-Jennifer McDonald
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Desrosiers
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Messieurs Dany Garant
Éric Champagne
Nicolas Bourget

Est absente : M^{me} Stéphanie Nadeau

Administrateurs formant quorum

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M. Éric Deschênes, directeur général adjoint et
directeur des services éducatifs
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-11-25-01

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 25 novembre 2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
- 5. AGENDA DE CONSENTEMENT
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 octobre 2025
 - 5.2. Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
- 6. DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 6.1. Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (secteur des jeunes)
 - 6.2. Enjeux d'espace dans le pôle 4 au primaire - Décision
 - 6.3. Autorisation de signature pour la convention d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA)* et autorisation d'emprunt à la charge du centre de services scolaire
- 7. RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1. Comité consultatif du transport des élèves
- 8. INFORMATIONS
 - 8.1. Correspondance de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance
- 9. SUJETS DIVERS
- 10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

M^{me} Sylvie Langlois, membre parent et présidente du conseil d'administration, déclare un conflit d'intérêt concernant le point 6.2. en vertu de l'article 15 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Langlois devra se retirer lors des délibérations et du vote, le cas échéant.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Benoît Dubé, citoyen de Saint-Damien-de-Buckland, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir pourquoi des reports ont eu lieu concernant la date de début des travaux et la date de coupure de l'électricité. Il souhaite également connaître le plan de relocalisation pour la Résidence l'Oasis et savoir si les équipements de cuisine ont été vendus. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe M. Dubé que l'ouverture des soumissions a été repoussée au 14 novembre 2025 et que l'entrepreneur devait se mobiliser pour le 7 janvier 2026. À cette date, il est possible que du mobilier soit récupéré et qu'il y ait des déplacements dans le bâtiment. L'électricité ne sera pas coupée tant que des résidents seront présents dans le bâtiment. M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, mentionne que la Résidence l'Oasis est actuellement un locataire. Des discussions sont en cours entre l'organisme, la Municipalité et le CISSS Chaudière-Appalaches. Le centre de services scolaire n'est pas impliqué dans la relocalisation. Finalement, M. Mercier-Bélanger ajoute que des équipements de cuisine sont toujours disponibles. Il enverra la liste à M. Dubé dans les prochains jours.

M^{me} Pauline Mercier, citoyenne de Saint-Damien-de-Buckland, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de demander que le Collège de Saint-Damien obtienne une nouvelle chance d'être réhabilité en logements abordables en permettant à des promoteurs qualifiés d'accéder rapidement à l'immeuble et aux informations publiques pertinentes. Elle propose également de retarder de 45 jours l'octroi des contrats de démolition afin de leur laisser le temps de développer des projets et questionne la décision de démolir sans avoir offert le bâtiment à des acteurs publics ou privés, notamment par une vente ou un don. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, répond qu'il ne peut se prononcer sur les décisions prises en 2004, mais précise que le projet a été élaboré en collaboration avec la Municipalité. Il souligne que la proximité du Collège avec la nouvelle école primaire pose des enjeux de sécurité si le bâtiment n'est pas adéquatement entretenu par un promoteur, compte tenu des coûts élevés à investir. Il explique également que, le centre de services scolaire n'étant plus un conseil des commissaires, il ne peut plus céder des bâtiments, ce pouvoir relevant désormais du ministre et impliquant des processus d'appel d'offres. Pour ces raisons, il n'a pas été envisagé de procéder par soumissions publiques et les visites du bâtiment sont sous la gestion de la Municipalité, seule entité pouvant recevoir le bâtiment et éventuellement le revendre à un tiers.

M. Normand Nadeau, citoyen de Saint-Damien-de-Buckland, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le terrain du Collège de Saint-Damien sera mis en vente à la suite de la démolition. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, mentionne que le devis d'appel d'offres prévoit que le terrain soit gazonné et qu'un aménagement paysager de base soit effectué pour que l'école des Rayons-de-Soleil dispose d'un espace supplémentaire.

M. Jean-Marie Chabot, président de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance, s'adresse à M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, afin de savoir pourquoi deux potentiels entrepreneurs intéressés par la Collège de Saint-Damien ont été référés à la Municipalité plutôt qu'au centre de services scolaire. M^{me} Rachel Bégin mentionne que le maire de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, M. Bourget, est un partenaire important dans ce dossier. La Municipalité souhaite s'assurer que le terrain et/ou le bâtiment soient maintenus en bon état, et ce, afin de favoriser un milieu de vie adéquat et conforme aux attentes de la collectivité. De plus, un centre de services scolaire ne peut réaliser une vente de gré à gré avec un particulier.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 28 octobre 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-11-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Bourget et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 octobre 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 28 octobre 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5.2. Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est assujéti au régime de tarification rétrospective à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) depuis le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit déterminer la limite par lésion et en informer la CNESST avant le 15 décembre de l'année courante;

ATTENDU l'analyse de situation et la proposition de la firme Gestion dossier santé et sécurité (GDSS).

CA-CSSCS-25-11-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Bourget et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud choisisse, pour l'année de tarification 2026, une limite par lésion équivalant à 1,5 fois le salaire maximum annuel assurable.

Adopté.-

6. DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1. Critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2025-2026 (secteur des jeunes)

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire* (CP-DG-07) du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire doit inscrire annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de ces élèves;

ATTENDU QUE les critères d’inscription doivent être déterminés par le centre de services scolaire lorsque le nombre de demandes d’inscription dans une école excède sa capacité d’accueil, conformément à l’article 239 de la *Loi sur l’instruction publique*;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents le 20 novembre 2025.

CA-CSSCS-25-11-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine-Jennifer McDonald et **RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud fasse parvenir copie de la présente résolution ainsi que copie des *Critères d’inscription des élèves pour l’année scolaire 2026-2027 (secteur des jeunes)* au conseil d’établissement de chacune de ses écoles;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud annexe les *Critères d’inscription des élèves pour l’année scolaire 2026-2027 (secteur des jeunes)* à la *Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire*.

Adopté.-

6.2. Enjeux d’espace dans le pôle 4 au primaire - Décision

M^{me} Sylvie Langlois se retire en raison du conflit d’intérêt déclaré au début de la séance.

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

Le président remplaçant, M. Nicolas Bourget, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves du préscolaire, primaire et secondaire* (CP-DG-07) du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU les prévisions de clientèle annonçant un possible dépassement de capacité des établissements de Saint-Pie-X et de Beaubien;

ATTENDU les différents scénarios analysés par le centre de services scolaire;

ATTENDU la consultation publique du 11 juin 2025 à laquelle l’ensemble des citoyens de la Ville de Montmagny étaient conviés;

ATTENDU la recommandation du centre de services scolaire de déplacer les élèves de 6^e année de l’école Beaubien vers l’école Saint-Thomas et les élèves de 6^e année de l’école Saint-Pie-X vers l’école Saint-Nicolas, en cas de dépassement de la capacité.

CA-CSSCS-25-11-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède au déplacement des élèves de 6^e année de l’école Beaubien vers l’école Saint-Thomas et des élèves de 6^e année de l’école Saint-Pie-X vers l’école Saint-Nicolas si un dépassement de clientèle est constaté à la suite de la période d’inscriptions de février 2026 ou à la suite des périodes d’inscriptions subséquentes;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud avise, dans les meilleurs délais, les parents concernés des élèves de 6^e année;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud fasse parvenir une copie de la présente résolution aux conseils d'établissement des écoles concernées.

Adopté.-

M^{me} Sylvie Langlois est de retour dans la salle et reprend ses fonctions de présidente.

6.3. Autorisation de signature pour la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA) et autorisation d'emprunt à la charge du centre de services scolaire

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'aide financière jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ octroyée par le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA)* pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être signée entre le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et le ministère de l'Éducation du Québec afin de garantir l'aide financière reçue dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QU'une résolution du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est nécessaire afin de désigner le signataire de ladite convention d'aide financière;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration confirment l'engagement du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer sa part des coûts d'exploitation continue de ce dernier.

CA-CSSCS-25-11-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, soit autorisé à signer la convention d'aide financière du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* pour le projet de construction d'un complexe sportif à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le centre de services scolaire à prendre un emprunt à la charge du centre de services scolaire pour financer l'étalement des contributions des partenaires au projet qui s'échelonnent sur plus d'un an;

QUE la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Ménard, soit autorisée à faire les démarches auprès du fonds de financement pour financer l'emprunt à la charge du centre de services scolaire.

Adopté.-

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. Comité consultatif du transport des élèves

M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon nomme que la première rencontre de l'année du Comité consultatif du transport s'est tenue le 25 novembre 2025. Les discussions ont porté sur le renouvellement des contrats à court et à long terme, avec certaines modifications apportées, le transport adapté, ainsi que les enjeux de transport pour les écoles de cycles. Il a également été mentionné que, sur un total de 6 600 élèves transportés, 957 places demeurent disponibles.

8. INFORMATIONS

8.1. Correspondance de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance

M^{me} Sylvie Langlois effectue la lecture de la correspondance.

9. SUJETS DIVERS

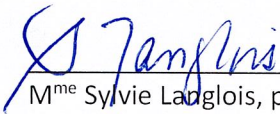
Aucun sujet divers.

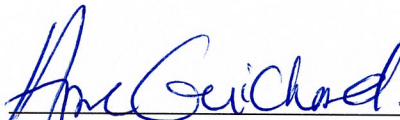
10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-11-25-07

II EST PROPOSÉ par M. Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 20 h.


M^{me} Sylvie Langlois, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

